



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LOIR-ET-CHER

Direction des Sécurités

Bureau des polices administratives de la sécurité

Chiens dangereux habilitation de formateur AP

Liste formateurs 2018 Nouveau Modèle AP de
mise à jour liste des formateurs- avril 2019.odt

Arrêté

fixant la liste des personnes habilitées dans le département de Loir-et-Cher à dispenser la formation et à délivrer l'attestation d'aptitude mentionnées à l'article L 211-13-1 du code rural et de la pêche maritime aux propriétaires ou détenteurs de chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégories

**Le Préfet,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

VU le code rural et de la pêche maritime ;

VU l'arrêté interministériel du 8 avril 2009 modifié fixant les conditions de qualification et les capacités matérielles d'accueil requises pour dispenser la formation et délivrer l'attestation d'aptitude prévues à l'article L 211-13-1 du code rural ;

VU l'arrêté interministériel du 8 avril 2009 modifié fixant les conditions du déroulement de la formation requise pour l'obtention de l'attestation d'aptitude prévue à l'article L 211-13-1 du code rural ;

VU l'arrêté préfectoral du 26 novembre 2018 fixant la liste des personnes habilitées en Loir-et-Cher à dispenser la formation et à délivrer l'attestation d'aptitude mentionnées à l'article L 211-13-1 du code rural et de la pêche maritime aux propriétaires ou détenteurs de chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégories ;

VU l'habilitation délivrée à chacun des intéressés ;

SUR la proposition de Madame la Directrice du Cabinet de la préfecture ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1er : La liste des personnes habilitées dans le département de Loir-et-Cher à dispenser la formation et à délivrer l'attestation d'aptitude mentionnées à l'article L 211-13-1 du code rural et de la pêche maritime aux propriétaires ou détenteurs de chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégories est annexée au présent arrêté.

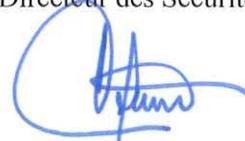
ARTICLE 2 : La présente liste fait l'objet d'une mise à jour permanente. Elle est tenue à la disposition du public à la préfecture et dans les mairies.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté abroge et remplace le précédent arrêté préfectoral du 26 novembre 2018

ARTICLE 4 : Madame la Directrice du Cabinet de la préfecture, Madame la directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations, Mesdames et Messieurs les maires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Blois, le 11 avril 2019

Pour le Préfet, et par délégation,
Le Directeur des Sécurités



Laurent VIGNAUD

Dans un délai de deux mois à compter de la date de notification du présent arrêté, les recours suivants peuvent être introduits, conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :

- un recours gracieux, adressé à M. le Préfet de Loir-et-Cher – Place de la République - BP 40299 - 41006 BLOIS CEDEX,
- un recours hiérarchique adressé au Ministre de l'intérieur.

Dans ces deux cas, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

- un recours contentieux, en saisissant le Tribunal administratif - 28, rue de la Bretonnerie - 45057 Orléans CEDEX 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet www.telerecours.fr



PRÉFET DE LOIR-ET-CHER

**Annexe à l'arrêté préfectoral
portant liste des personnes habilitées en Loir-et-Cher
à dispenser la formation et à délivrer l'attestation d'aptitude mentionnées à l'article L 211-13-1
du code rural et de la pêche maritime
aux propriétaires ou détenteurs de chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégories**

NUMÉRO D'HABILITATION	NOM	ADRESSE PROFESSIONNELLE	LIEU DE DELIVRANCE DE LA FORMATION	TÉLÉPHONE
F-41-09-001 F-41-14-001	BERTIN Valérie	87 rue des Mésanges 41220 VILLENY	70 rue des Blancs Bouleaux 41220 VILLENY	02.54.83.63.25 06.19.71.86.38
F-41-09-003 F-41-15-003	FOUGÈRES Philippe	Club canin FLAIR ET CROCS "Le Vieux Cher" 41400 FAVEROLLES SUR CHER	Club canin FLAIR ET CROCS "Le Vieux Cher" 41400 FAVEROLLES SUR CHER	02.54.32.87.19 06.64.70.16.86
F-41-09-004 F-41-15-004	GROISY Bernard	Cercle canin montrichardais "Les Maisons Rouges" 41400 SAINT JULIEN DE CHEDON	Cercle canin montrichardais "Les Maisons Rouges" 41400 SAINT JULIEN DE CHEDON	02.54.32.17.81
F-41-10-005 F-41-15-005	GRAÇA Valérie	Club canin "La Jossetière" 41360 EPUISAY	Club canin "La Jossetière" 41360 EPUISAY	02.54.72.15.94
F-41-10-011 F-41-15-011	BEYNETTE Marie-Ange	3 rue du 8 mai 1945 41400 PONTLEVOY	Cercle Canin Montrichardais Lieudit "Les Maisons Rouges" 41400 SAINT JULIEN DE CHEDON	02.54.71.53.37
F-41-10-014 F-41-15-015	JOUANAUD Pascal	Club Cynophile Blaisois Vallée du Poiriou 41000 VILLERBON	Club Cynophile Blaisois Vallée du Poiriou 41000 VILLERBON	02.54.80.03.60
F-41-13-016	THILLIER Jacques	Club de sport canin de Saint- Laurent-Nouan chemin de Tuffet 41220 SAINT LAURENT NOUAN	Club de sport canin de Saint- Laurent-Nouan chemin de Tuffet 41220 SAINT LAURENT NOUAN	02.54.33.38.79 06.18.77.21.20
F-41-15-017	BOUTEMY Bernard	Villeprovert 41160 MOREE	Villeprovert 41160 MOREE	02.54.82.75.69
F-41-15-018	SAUSSAYE Thierry	17 rue de la Treille 41000 SAINT-SULPICE-DE- POMMERAY	Vallée du Poiriou 41000 VILLERBON	06.86.43.33.07
F-41-15-019	SIMON Julie	13 rue Agnès Sorel 41500 SUEVRES	Vallée du Poiriou 41000 VILLERBON	06.32448555
F-41-17-01	BOUTET Laurent	4 rue des Jardins 41370 SAINT LEONARD EN BEAUCE	À domicile Chez les Particuliers	02 54 72 39 22 07 85 61 02 17



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LOIR-ET-CHER

F-41-18-01	RAINEAU Sécolène	48 Avenue d'Orléans 41600 LAMOTTE BEUVRON	48 Avenue d'Orléans 41600 LAMOTTE BEUVRON	06 66 81 05 47
F-41-18-02	TROCHU Christophe	50 Chemin du Moulin Blanc 41400 BOURRE	50 Chemin du Moulin Blanc 41400 BOURRE	06 61 50 75 97
F-41-18-03	BAUDRAN Christiane	Poney Club de la Gaillardière Route de Romorantin 41200 VILLEFRANCHE SUR CHER	3 Route de Oisly 41700 SASSAY	06 83 40 05 73
F- 41-2019-01	THEILLET Jean-Daniel	3 rue du Champ de Foire 91670 ANGERVILLE	A Domicile- Chez les Particuliers	06 81 16 42 96

Vu, pour être annexé à l'arrêté
du : 11 avril 2019

Pour le Préfet,
Le Directeur délégué,

Laurent VIGNAUD